

## La conférence environnementale

les 20 et 21 septembre 2013  
Palais d'Iéna - Paris

# Mers, océans et usagers : **26 propositions** au cœur de la Conférence Environnementale

**SURFRIDER FOUNDATION EUROPE**



**Surfrider Foundation Europe** est une association environnementale, loi 1901, créée en 1990.

Elle rassemble une communauté de passionnés, amoureux de l'océan et a pour vocation « *la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit* ».

Agréée d'éducation populaire, du Ministère de l'environnement et du Ministère de la justice, Surfrider est mobilisée dans toute l'Europe pour lutter contre les menaces portant atteinte à l'environnement.

Surfrider est habilitée par le MEDDE à siéger dans les instances consultatives nationales. Elle est également accréditée par les Nations Unies dans les domaines économique, social (ECOSOC) et environnemental (PNUE).



# SOMMAIRE

<b>Surfrider Foundation Europe : une ONG unique en Europe, représentante des usagers récréatifs du littoral et soucieuse de la protection du milieu marin</b>	<b>4</b>
---	----------

<b>Propos liminaires</b>	<b>5</b>
--------------------------	----------

Un impératif d'approche intégrée

Une nécessaire approche écosystémique

Des Outre-mer partie intégrante du débat

L'indispensable décloisonnement  
et modernisation de l'EEDD

## **LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER**

Économie circulaire	<b>6</b>
---------------------	----------

Emplois et transition écologique	<b>11</b>
----------------------------------	-----------

Politique de l'eau	<b>14</b>
--------------------	-----------

Biodiversité marine, mer et océans	<b>19</b>
------------------------------------	-----------

Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)	<b>23</b>
---	-----------



# SURFRIDER, UNE ONG UNIQUE EN EUROPE

**Surfrider Foundation** est un réseau mondial d'associations régionales et de représentations locales présentes sur tous les continents (USA, Europe, Japon, Australie, Amérique Latine...), le mouvement naissant en 1984 à Malibu, Californie, où des surfeurs souhaitaient protéger leur spot de la pollution locale.

**Surfrider Foundation Europe**, fût créée en 1990 à Biarritz à l'initiative de surfeurs, dont Tom Curren, triple champion du monde. Elle rassemble aujourd'hui un réseau de près de **10 000 adhérents**, de **36 antennes locales**, et plus de **110 000 sympathisants** en Europe.

Au plan national, Surfrider est agréée de protection de l'environnement, d'éducation populaire et du ministère de la justice. En tant qu'association représentante des usagers récréatifs du littoral, Surfrider est **habilitée à siéger dans des instances de concertation** tels que de nombreux conseils nationaux (CESE, CNTE, CNML, Conseil Supérieur de la navigation de plaisance,...), régionaux (CESER Aquitaine, Comités maritimes de façades...) et locaux.

Surfrider est une ONG soucieuse du milieu marin unique en Europe. Via un bureau permanent à Bruxelles, Surfrider assure sa représentation d'intérêts auprès des institutions européennes. Enfin, elle est accréditée auprès de l'UNEP, du Comité ECOSOC et bénéficie d'un partenariat international avec l'UNESCO.

Surfrider travaille sur les cinq programmes suivants : Qualité de l'Eau et Santé, Artificialisation du littoral et Changement Climatique, Déchets Aquatiques, Transport et Infrastructures Maritimes, Patrimoine et Vagues.

Surfrider s'appuie sur six leviers majeurs : la recherche, le lobbying, l'action juridique, l'éducation, la mobilisation et la conservation.



## Un impératif d'approche intégrée

La plupart des politiques visées par les tables rondes de cette conférence environnementale sont en lien avec la politique maritime intégrée. La dimension marine innerve de façon transversale l'ensemble des thématiques abordées lors de ces tables rondes. Cette interdépendance des domaines environnementaux implique de décloisonner les débats.

Il exige aussi une indispensable cohérence intersectorielle et coordination des mesures politiques qui seront adoptées pour chaque domaine (eau, biodiversité marine, gestion des déchets, éducation à l'environnement...) dans la feuille de route issue de cette concertation.

## Une nécessaire approche écosystémique

Dans le domaine de la politique de l'eau et de la biodiversité marine, il est indispensable d'appliquer une approche écosystémique afin de prendre en compte toutes les étapes et spécificités des milieux du grand cycle de l'eau.

Les enjeux propres aux relations entre les milieux amont et aval, terre et mer ou encore terre et lagon doivent donc être intégrés. Autant de problématiques qui doivent être partagées avec les générations futures au travers de l'éducation.

## Des Outre-mer parties intégrantes du débat

Les défis lancés par la Conférence environnementale ont une résonance particulière dans les territoires Outre-mer. L'insularité, la richesse en biodiversité et les spécificités de ces territoires doivent être pris en considération. Des moyens à la hauteur des enjeux de qualité de l'eau, de gestion des déchets, de biodiversité marine et d'éducation doivent être pensés et facilités.

## Décloisonnement et modernisation de l'EEDD

Il est primordial de continuer d'établir des synergies entre tous les types d'acteurs du monde de l'éducation et de la société civile.

Le sport intégré à l'enseignement pédagogique constitue une passerelle à la fois thématique et sur le terrain pour la diffusion des messages propres à l'EEDD. Ce décloisonnement devra s'appuyer sur les dispositifs existants tout en les enrichissant notamment via l'usage des nouvelles technologies.



## Table Ronde 1 - Économie circulaire

La présence des déchets dans la nature est un symptôme chronique de l'insuffisance d'économie circulaire et d'économie de fonctionnalité. Le lien entre la Terre et la Mer est à l'heure actuelle, caractérisé par ses impacts négatifs. Les déchets aquatiques, véritables fléaux pour le milieu marin en sont un parfait exemple.

Le modèle actuel « extraire, produire, consommer, jeter » a montré ses limites et doit être entièrement reconsidéré. Nous devons nous orienter vers un nouveau modèle économique de production (éco-conception, amélioration de la productivité matière, seconde vie des produits, recyclage, réduction des pertes, du gaspillage et des déchets ultimes). Ce système vertueux, conduira de facto à une réduction des déchets marins s'il est accompagné de mesures de prévention en amont et d'actions de sensibilisation et d'éducation.

Surfrider souhaite ainsi que des études soient menées pour identifier les filières et les procédés les plus générateurs de déchets pour les milieux aquatiques afin de s'orienter vers les mesures les plus adaptées pour lutter contre l'épuisement des ressources et la pollution de l'environnement. L'objectif de réduction des déchets en milieu marin et littoral de 50% sur une génération tel que Surfrider l'a promu avec un collectif d'ONG lors de la Conférence de Berlin en 2013, motive les propositions de Surfrider dans cette table ronde.

### L'économie circulaire mise en échec

Un des objectifs principaux de Surfrider est la prévention des déchets. 70% à 80% des déchets présents dans le milieu aquatiques étant des déchets plastiques nous priorisons l'enjeu de réduction de leur présence voire de leur production. En ce sens nous avons ciblé deux déchets symptomatiques des dysfonctionnements ou de la mise en échec de l'économie circulaire : les sacs plastiques à usage unique et les médias filtrants.

#### Proposition n°1

##### INSTAURER DES MESURES D'INTERDICTION DES SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS LES COMMERCES

Symbole de notre société de consommation, les sacs plastiques ont une durée d'utilisation de quelques minutes et une durée de vie dans l'environnement comprise entre un et quatre siècles. Très légers, ils s'envolent facilement et finissent par trouver le chemin vers les océans et les mers. Le sac plastique représente une menace pour l'environnement



marin : il cause des dommages irréversibles à la faune (blessure, ingestion) mais également sous l'action des UV, du sel et des vagues il se fragmente en des minuscules particules appelées micro plastiques. Il devient alors impossible de les retirer du milieu marin.

Intégrés dans la chaîne alimentaire et du fait de leur concentration en contaminant chimique, les micro plastiques pourraient à terme se révéler dangereux pour l'être humain.

Surfrider Foundation Europe souhaite que la France interdise les sacs plastiques à usage unique d'ici 2014. En effet, leur production consomme des produits pétroliers, de l'eau, de l'énergie, et émet des gaz à effet de serre. La fin de vie des sacs plastiques est particulièrement problématique pour l'environnement : il apparaît que leur recyclage n'est pas rentable d'un point de vue écologique et économique. Le recyclage consommerait plus de ressource qu'il n'en restituerait. Par ailleurs, 70% des citoyens européens se sont déclarés favorables à une interdiction des sacs plastiques à usage unique par le biais d'une consultation de la Commission européenne.

La TGAP sur les sacs plastiques à usage unique en caisse qui rentrera en vigueur en 2014 pourra freiner la consommation des citoyens mais ne résoudra pas le problème de leur production ni de leur recyclage.

Dans cette perspective la recherche doit être intensifiée pour trouver une alternative viable au matériau plastique. Des programmes de prévention, information, communication, sensibilisation et éducation doivent accompagner ces mesures d'interdiction. (Position paper en annexe)

## Proposition n°2

### INTÉGRER LES MÉDIAS FILTRANTS DANS LES PLANS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les média filtrants ou biomédias sont des supports en plastique qui servent à la prolifération bactériologique, utiles entre autres à la phase de traitement biologique des stations d'épuration collectives et industrielles. Ils ont pour avantage d'avoir une grande surface spécifique permettant de supporter une biomasse importante. Pour une même efficacité, les bassins d'épuration sont de taille inférieure et les coûts peuvent être réduits comparés aux procédés des boues activées. Malheureusement, à la suite de dysfonctionnements (mise en eau, colmatage de grilles, tailles inadaptées ...) les supports plastiques s'échappent des stations d'épuration, rejoignent le milieu naturel et terminent en mer avant de



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

s'échouer sur les plages. Ces supports plastiques se transforment dès lors en déchets aquatiques.

La directive cadre sur les déchets 2008/98/CE impose à chaque Etat membre de rédiger un plan de prévention des déchets d'ici à la fin 2013. Surfrider souhaite que des conseils d'utilisation et bonnes pratiques relatives à l'installation et l'usage des médias filtrants soient intégrés dans le plan de prévention des déchets français dès 2013. La concrétisation de ces mesures de prévention est une première phase vers des obligations légale pour les utilisateurs à l'avenir. Le bon usage de ce produit participe de l'utilisation efficace de la matière plastique. D'un point de vue économique, ces médias filtrant ont un coût non négligeable qui peut également justifier une meilleure utilisation du procédé afin d'éviter les fuites dans les milieux aquatiques.

## Mobiliser des leviers d'information, de recherche et financier en faveur de l'économie circulaire

L'économie circulaire et les concepts qui y sont liés doivent devenir une priorité dans les politiques publiques en France. Dans cette perspective, Surfrider a identifié trois leviers d'actions différenciés : informer pour optimiser l'effectivité des pratiques de tri ; encourager la recherche en vue d'un recyclage efficace de tous les déchets et rendre la prévention efficace via des outils d'incitations fiscale.

### Proposition n°1

#### INSTAURER UNE MÉTHODE DE TRI/COLLECTE ET UNE SIGNALÉTIQUE HARMONISÉE

La directive cadre sur les déchets 2008/98/CE pose l'objectif de recycler 50 % de déchets ménagers et similaires d'ici à 2020. Le recyclage des déchets plastiques en particulier reste insatisfaisant. Sur 1 000 000 tonnes mis sur le marché, seulement 230 000 tonnes sont recyclés. Le taux de recyclage des emballages ménagers plastique est de l'ordre de 22%. Le mélange des déchets est un obstacle majeur au recyclage car chaque matière à des caractéristiques physiques qui lui sont propres et qui impliquent des applications spécifiques. C'est pourquoi le tri à la source est essentiel pour ne pas contaminer les différents lots mais aussi pour limiter les coûts de prestations de tri.

Surfrider souhaite une harmonisation des types et méthodes de collecte et tri en partageant entre les territoires les bonnes pratiques et les



transferts de technologie. Une autre mesure favorisant le recyclage des déchets serait l'instauration d'une signalétique claire et harmonisée dans les territoires d'ici 2020. Ainsi, le tri serait facilité à la base. Il devrait être envisagé l'instauration d'un code couleur commun visant à améliorer la cohérence de la communication sur le tri. Un autre aspect primordial résulte également dans l'information et la sensibilisation des citoyens au tri dans leurs foyers.

### Proposition n°2

#### FAVORISER LA RECHERCHE POUR LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PLASTIQUES

Le rapport concernant la mise en œuvre de la législation communautaire en matière de déchets, COM (2009) 633 concluait «Un énorme potentiel de recyclage reste cependant inexploité, de sorte que plus de la moitié des ressources existantes présentes dans les déchets sont totalement inutilisées.» Ce chiffre cible actuel de la directive déchet revu à la hausse serait le socle du développement d'une économie verte fondée sur la considération du déchet comme une ressource. Par ailleurs cette incitation au recyclage participerait largement à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets aquatiques sur le littoral, le milieu marin, c'est-à-dire la colonne d'eau et les fonds marins.

Surfrider souhaite relever ce qui reste une inconnue: le taux de recyclage des déchets marins plastiques collectés par les autorités locales. Ces déchets, pour la plupart d'emballage, soumis à des conditions climatiques naturelles et au contact de l'eau de mer perdent certaines propriétés facilitant le recyclage. Peu de recherches innovantes sont menées sur cette problématique. Pourtant à l'heure actuelle, la majorité des déchets qui pénètrent le milieu marin continuent leur course, flottant en surface, jusqu'à des zones d'accumulation ou finissent par couler. Nos mers et océans sont donc remplis de ces déchets issus de l'activité humaine et qui auraient pu, pour la plupart, entrer dans des filières de recyclage. Ces déchets aquatiques plastiques finiront par se fragmenter en micro-particules de plastique. Il serait donc intéressant qu'un système de collecte et de recyclage des déchets déjà présents dans le milieu marin soit envisagé.

Selon Surfrider, parmi les mesures à adopter dans la prochaine décennie, l'Etat, devrait inciter le développement de programmes de recherches, pour rendre plus performant la collecte et le recyclage de ces plastiques ayant séjournés en mer. Ces recherches devraient s'appuyer sur un état des



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

lieux quantitatifs des déchets plastiques retrouvés sur le littoral et l'étude de leur taux de recyclage. Cette première phase d'inventaire et de collecte d'informations de terrain, pourrait être fondée sur des informations liées à des collectes bénévoles récurrentes telles que le modèle de quantification OSPAR le préconise. De telles initiatives conjuguant sensibilisation et inventaire scientifique pourraient être encouragées.

Bien évidemment ces programmes de recherche ne concerneront que les déchets déjà présents dans le milieu marin. En effet, il est primordial de stopper l'introduction de nouveaux déchets issus de l'activité humaine dans les milieux aquatiques grâce à des mesures visant la réduction à la source, la mise en place de l'économie circulaire et l'éducation des citoyens.

## Proposition n°3

### INCITER FISCALEMENT L'ÉCO-CONCEPTION, L'ÉCO-DESIGN ET LA RÉUTILISATION

La directive emballage 94/62/CE impose des obligations en matière d'éco-conception. L'économie circulaire repose fortement sur une utilisation efficace des ressources et des matières premières. Dans un premier temps il est nécessaire d'envisager de faire appel à des matériaux plastiques recyclés pour de manière évolutive réduire le prélèvement de matière première. Cependant les matériaux plastiques sont trop souvent utilisés pour des usages pour lesquels d'autres matériaux biologiques et/ou biodégradables pourraient être utilisés. L'utilisation de moins de matériaux ou de matériaux alternatifs plus écologiques constituent la plupart du temps un gain économique de production et une réduction des impacts environnementaux. Ainsi remplacer les microbilles de plastiques utilisées dans les produits cosmétiques par des produits naturels constitue un gain de production et moins de déchets pour l'environnement. Le seul volontariat des entreprises dans ce domaine ne suffira pas.

Pour satisfaire ces exigences environnementales, il faut mettre en place des mesures fiscales tendant à inciter le consommateur à privilégier l'achat de produits éco-conçus durables et réutilisables mais également incitant les producteurs à s'orienter vers un modèle d'économie circulaire. Ces mesures fiscales incitatives pourraient notamment être financées par la TGAP décharge et incinération.

Le marché unique et les règles de concurrence limitant les instruments fiscaux à la disposition de l'Etat français pour mettre en place des mesures incitatives, Surfrider invite l'Etat français à faire bénéficier ces produits éco-conçus d'un taux de TVA réduits à l'occasion de la future loi de finance.



### Table Ronde 2 - **Emploi et transition écologique**

La transition écologique est une réponse pertinente à la crise systémique que nous traversons. Elle porte un projet de société qui doit mettre en cohérence les dimensions économique, sociale et environnementale, et le bien-être de tous. Son impact sur l'emploi sera important dans la mesure où tous nos modèles de production, d'organisation et de consommation devront être revus afin de tenir compte des enjeux du développement durable. De nouvelles perspectives s'ouvrent devant nous, des innovations importantes sont anticipées, des mutations profondes vont se produire dans différents domaines d'activité.

D'après de nombreuses études la transition écologique est créatrice d'emploi, du fait de l'apparition de nouvelles filières, de l'évolution des besoins et des enjeux autour des économies circulaire et de fonctionnalités. Beaucoup de ces emplois ne seront pas délocalisables .

L'appropriation des enjeux de la transition écologique par nos concitoyens est indispensable pour que cette dernière soit un succès. Un effort soutenu doit être fait en direction de tous les acteurs pour évaluer les besoins, sensibiliser, former, faire évoluer les comportements, accompagner les mutations et partager les expériences.

#### **Proposition n°1**

#### **CONSOLIDER LE RÔLE DU RÉSEAU ASSOCIATIF DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Les associatifs sont présent dans tous les territoires métropolitains et ultra-marins constituant un réseau de proximité et un rôle d'innovant dans différents domaines. En effet, en France, on compte 1,3 millions d'associations dont 180 000 sont employeuses pour 1,7 millions de salariés. La transition écologique ne pourra se faire sans le milieu associatif.

Cette transition devra être accompagnée sur le territoire de moyens et dispositif d'aides à l'emploi adapté au secteur associatifs et à sa pluridisciplinarité.

Surfrider souhaite dès lors que l'aide lié au contrat de génération soit orienté en priorité vers des métiers de la transition écologique notamment dans le milieu associatif.



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

## Proposition n°2

### LA FORMATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN MÉTIER D'AVENIR

La transition écologique engendrera une demande salariale compétente et formée dans le domaine environnemental. Aussi les associations agréées d'éducation populaire seront fortement sollicitées pour intervenir auprès des différents acteurs et dans le suivi des différentes politiques. De nombreux emplois devront être créés, pour former, éduquer et sensibiliser.

En ce sens Surfrider souhaite que dès maintenant un effort important de sensibilisation à ces métiers de la transition écologique vers les jeunes soit mené pour leur faire découvrir et les orienter dans ces cursus.

## Proposition n°3

### LANCER UNE RÉFLEXION SUR LE STATUT DE BÉNÉVOLE ET LA PROFESSIONNALISATION DE SON PARCOURS

Pour jouer leurs rôles dans les différentes instances de concertation, sur le terrain pour le suivi des mesures, pour alerter sur des problématiques émergentes, ou pour aider à l'acquisition des connaissances, le savoir-faire et l'expertise des bénévoles doivent être reconnus et favorisés. Surfrider a lancé un projet de recherche doctoral sociologique portant sur un sujet lié à cette problématique « Comment garder le sens de l'action bénévole face à la nécessaire professionnalisation des ONG – Etude de cas Surfrider Foundation Europe ».

La création du groupe de travail annoncé dans le point 11 de la Table ronde relative à l'amélioration de la gouvernance environnemental de la précédente conférence environnementale, est une priorité pour Surfrider comme pour la plupart des ONG. Plusieurs thèmes nous paraissent primordiaux dans ce cadre parmi eux : comment susciter des vocations bénévoles ? Quelle est la valorisation de l'acquis d'expérience et de la qualification du bénévole ? Comment promouvoir et reconnaître les parcours bénévoles au sein des structures associatives ?



## Proposition n°4

### COLLECTER DES DÉCHETS AQUATIQUES ET LITTORAUX VIA L'INSERTION PAR LE TRAVAIL DE STRUCTURES LOCALES

Surfrider propose, dans une démarche concertée, d'identifier les opportunités locales d'insertion ou de ré-insertion par l'activité économique dans le secteur des déchets aquatiques en particulier.

Au niveau social, plusieurs initiatives locales montrent que la collecte manuelle des déchets plus responsable au plan environnemental, peut être effectuée avec succès par des structures d'insertion par l'activité économique. Il en va de même de la réinsertion de pêcheurs dans la collecte des déchets.

Au niveau économique, l'impact de la collecte est lourd pour les gestionnaires d'espaces littoraux. L'émergence de telles initiatives montre qu'il existe une alternative économique et écologique efficace. Alternative à la collecte mécanique des déchets aquatiques.

Surfrider souhaite que soient recensées les bonnes pratiques en matière de collecte alternatives économiquement et écologiquement aux collectes mécaniques. Il s'agira d'analyser les modèles existants (volets environnementaux, sociaux et économiques), d'identifier les facteurs clés de succès de ces modèles, de cartographier les zones de nettoyage, de proposer des zones d'expérimentation des modèles et des pistes de développement pour les dupliquer sur l'ensemble du littoral et au large y compris dans les territoires ultramarins.



### Table Ronde 3 - Politique de l'eau

Le lien entre la Terre et la Mer est vivant grâce au cycle de l'eau, du flocon jusqu'au fonds marins. Une approche écosystémique intégrée de ce milieu est donc nécessaire ainsi que la prise en compte des différents usages de façon cohérente sur les différents territoires et espaces.

La politique de l'eau doit être une politique ouverte : ouverte sur l'horizon maritime notamment dans les documents de planification ; ouverte aux différentes parties prenantes de cette écosphère dans le cadre de sa gouvernance. Enfin, la santé des cours d'eau, des mers et de leurs usagers doit être une priorité en particulier s'agissant des substances chimiques dont les effets sont encore trop mal connus.

#### Proposition n°1

#### FAIRE UNE ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES USAGES DES ESPACES MARITIMES, NOTAMMENT LES USAGES NAUTIQUES RÉCRÉATIFS SUR LE LITTORAL FRANÇAIS

Depuis des décennies, les loisirs marins et littoraux connaissent un essor fulgurant, dans les territoires d'Outre-mer et en métropole. Ce phénomène est accentué par le développement des structures d'accueil et un exode littoral. Cette attractivité n'est pas sans conséquence et nécessite une approche globale.

Les outils de la politique maritime européenne, la directive cadre stratégie pour le milieu marin et le projet de directive sur la planification de l'espace maritime exigent d'évaluer les différents usages économiques et sociaux présents sur le littoral et en mer pour prévenir les impacts environnementaux et les conflits d'usages latents.

Qu'elle soit récréative ou professionnelle, l'occupation de nos littoraux et de nos mers, est complexe. Il apparaît alors nécessaire, dans un contexte de gouvernance locale, d'identifier les usages pour planifier l'espace marin et les activités présentes sur ces espaces dans le respect des pratiques de chacun. Cette planification doit se fonder sur une connaissance fine et pertinente des usages littoraux.

Ainsi, dans cet objectif de conciliation équilibrée des usages et de préservation du milieu **Surfrider souhaite que soient initiées des études de recensement de tous les usages, dont les usages nautiques, sur le littoral en métropole et Outre-mer.** En lien avec le calendrier de la directive cadre pour la stratégie pour le milieu marin, 2018 semble être l'échéance



idéale. La réalisation de ces travaux pourrait s'appuyer sur des méthodes de science participative (les représentants des usagers, les associations). Ces données ainsi recueillies feraient l'objet d'une bancarisation via l'Observatoire National de la Mer et du Littoral et permettraient d'aider les décideurs publics avant la mise en place de stratégies de développement territorial fortes.

## Proposition n°2

### OUVRIRE LA GOUVERNANCE DES INSTANCES DE BASSIN À L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

La composition actuelle du 3<sup>ème</sup> collège (usagers) des instances de bassins n'est pas satisfaisante. En effet la représentation des intérêts des citoyens se trouve réduite à la portion congrue. A l'avantage disproportionné des usagers économiques (industrie, agriculture...).

Surfrider souhaite un rééquilibrage substantiel de la représentation des usagers au sein du 3<sup>ème</sup> Collège.

## Proposition n°3

### HARMONISER LA SIGNALÉTIQUE DES EAUX DE BAINNADES OBLIGATOIRE EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

La pluviométrie importante constatée durant l'été 2013 a notamment été à l'origine d'une mauvaise qualité des eaux de baignade. Le manque de clarté dans les communications publiques notamment en cas de fermeture de plage a créé un climat d'inquiétude et d'incompréhension pour les citoyens. Aussi, de nombreux baigneurs se sont adressés à l'association connue pour son expertise dans ce domaine, en quête d'information et d'explication. Cette situation, faisant des services de Surfrider un guichet d'information, caractérise une anomalie du fonctionnement de la communication sur la qualité des eaux.

Dans un souci de clarté à l'égard des citoyens et usagers du littoral, il nous semble indispensable que soit promu un mode de communication harmonisé sur la qualité des eaux et les fermetures de plages. En ce sens, Surfrider souhaite que les autorités locales se conforment scrupuleusement aux exigences de la directive eau de baignade en matière de signalétique. Et que les critères d'octroi de label ainsi que les signalétiques de pollutions avérées et suspectées (drapeau rouge, violet, jaune...) soient harmonisées et clarifiées au plan national.



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

## Proposition n°4

### SAISIR L'ANSES D'UNE ÉTUDE ÉPIDÉMIOLOGIQUE SUR L'EXPOSITION BACTÉRIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

La directive cadre stratégie pour le milieu marin a mis en exergue un certain nombre de pressions et impacts sur le milieu marin au nombre desquels figurent les contaminants chimiques (descripteurs 8).

Ces substances chimiques, souvent des perturbateurs endocriniens, sont identifiées comme impactant pour le milieu marin et sa biodiversité. L'élaboration de l'état initial, devant servir de base à l'élaboration des objectifs de bon état écologique des eaux marines pour 2020, a été l'occasion de constater un manque abyssal de données en matière d'évaluation des impacts des pollutions chimiques sur les écosystèmes marins.

A terre, des études sont menées pour évaluer l'exposition des humains/consommateurs à des polluants chimique dans leur vie quotidienne (bisphénol A, PCB). En revanche, il faut constater qu'il n'existe aucune étude évaluant l'exposition humaine à un risque sanitaire en milieu marin dû à la présence de substances chimiques. Or les pratiquants d'activités nautiques sont en contact fréquent et répété avec certains milieux marins contaminés et ce tout au long de l'année.

Surfrider souhaite que le gouvernement saisisse l'ANSES d'une étude épidémiologique sur l'impact sanitaire de l'eau sur les pratiquants d'activités nautiques et baigneurs en métropole et Outre-mer, rendue au plus tard en 2015.

## Proposition n°5

### INTÉGRER LES PARAMÈTRES CHIMIQUES DANS L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

Dès 2005, Surfrider a engagé des démarches répétées pour que soit intégrée la surveillance de paramètres chimiques dans l'évaluation de la qualité des eaux de baignade, notamment lors de l'adoption de la directive eau de baignade au niveau européen.

Ces substances chimiques, souvent des perturbateurs endocriniens, sont identifiées comme impactant pour le milieu marin et sa biodiversité, et leur intégration dans le cadre du contrôle de la qualité de l'eau est indispensable. Cependant, l'option retenue au niveau européen révèle que les paramètres permettant d'évaluer la qualité de ces eaux de baignade



sont exclusivement bactériologiques. Faire reposer la qualité des eaux de baignades sur ces seuls critères s'avère partiel et fort insuffisant.

A partir de 2015, dans un souci d'information des baigneurs sur la qualité des eaux, Surfrider souhaite que soient intégrées de nouvelles normes sanitaires concernant les substances chimiques dans les eaux de baignade, à l'instar des NQE pour les substances dangereuses et prioritaires en ce qui concerne le bon état des masses d'eau continentale. Sur la base de ces résultats un site en mauvais état selon les critères de la DCE ne devrait pas être compatible avec la baignade.

## Proposition n°6

### HARMONISER LA SIGNALÉTIQUE DES EAUX DE BAINNADES OBLIGATOIRE EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

Dans le domaine de la qualité de l'eau, le code de la santé publique ne fait référence qu'aux seules zones de baignades souvent incompatibles pour des raisons de sécurité avec les autres pratiques nautiques. De ce fait, les autres pratiquants exclus de cette zone sont souvent privés d'informations relatives à la qualité de l'eau et ne peuvent donc pas connaître les risques sanitaires qu'ils encourent. Cette situation est aggravée en dehors de la période balnéaire. En effet, hors saison, il n'y a aucun test de la qualité de l'eau de baignade, et par conséquent aucune valeur indicative communiquée.

Pour pallier cette absence d'information, Surfrider souhaite qu'à la faveur du futur projet de loi sur la santé publique annoncé pour 2014, l'Etat entreprenne une réforme et un élargissement du champ d'application de la surveillance des eaux de baignades. L'objectif étant d'étendre son champ d'application spatial aux zones d'activités nautiques fréquentées et son champ d'application temporel, tout au long de l'année, également pour les zones d'activités nautiques fréquentées.

## Proposition n°7

### ÉVALUER LES APPORTS DE DÉCHETS AQUATIQUES ET DE SUBSTANCES CHIMIQUES PAR LES COURS D'EAU

La pollution des masses d'eaux côtières n'a pas de frontière et provient à plus de 80% du milieu terrestre. Qu'il s'agisse de déchets aquatiques, des eaux usées, mais également des rejets agricoles ou industriels, tous ont un impact sur l'environnement. La force de la politique de l'eau doit ainsi résider dans sa transversalité en intégrant l'ensemble des politiques



## LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

sanitaires, de biodiversité, d'aménagement, énergétique, etc. mais également l'ensemble des territoires. L'échelle du bassin versant doit être prise dans sa globalité pour traiter des problématiques liées à l'eau : de la Terre.

En ce sens Surfrider encourage l'Etat à inciter et à donner les moyens à une Agence de l'eau dont le bassin versant se déverse sur une zone littorale afin de lui permettre de piloter un projet innovant visant à **créer et appliquer en zone pilote (bassin versant /littoral) un protocole d'évaluation des apports de déchets aquatiques et de substances chimiques par les cours d'eaux d'ici 2015**. Un tel projet pourrait s'appuyer sur des initiatives de sciences participatives.



### Table Ronde 4 - Biodiversité marine

Les pressions et impacts dégradant le milieu marin ont pour origine principale les continents. Toutefois, il ne faut négliger pour autant les pollutions naissant en mer, en particulier celles liées au transport maritime. Ces dernières accentuent la vulnérabilité d'un milieu marin d'ores et déjà fragile, accentuent les menaces de submersion pesant sur certains territoires ultramarins et contribuent à l'acidification des océans. Nous devons mieux connaître les sources de la dégradation du milieu pour mieux les prévenir et ainsi nous donner les moyens à hauteur de ces enjeux. La France deuxième puissance maritime mondiale se doit d'être l'une des figures de proue de la défense de ces causes au plan international.

#### Proposition n°1

##### INSTAURER UN OBJECTIF DE 50% DE RÉDUCTION DES DÉCHETS EN MILIEU MARIN SUR UNE GÉNÉRATION

La directive cadre stratégie pour le milieu marin a mis en exergue un certain nombre de pressions et impacts sur le milieu marin au nombre desquels figurent les déchets aquatiques (descripteurs 10). La réduction de leur présence est indispensable à l'atteinte du bon état écologique des eaux marines. En outre le paragraphe 163 de la déclaration de RIO+20 pose l'engagement d' « agir pour réduire de façon importante les déchets marins d'ici à 2025, données scientifiques à l'appui, afin de limiter les dommages causés aux milieux littoraux et marins ».

Afin de mettre tout en œuvre pour parvenir à un bon état écologique des eaux marines et pour préserver sa biodiversité Surfrider demande à l'Etat français de s'engager dès maintenant à réduire les déchets en milieu marin (colonne d'eau et fonds marins) et littoral de 50% sur une génération.

#### Proposition n°2

##### FAIRE DE LA RECHERCHE UN OUTIL AU SERVICE DE LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

Surfrider souhaite que soient confortés les efforts de recherche du Programme Mer, en recherche fondamentale et appliquée, que cela soit pour connaître et établir l'état initial des milieux et les services rendus par les Océans, pour mesurer l'impact des activités humaines et les possibilités de remédiation qui existent, et les conséquences sur la santé humaine.



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

En ce sens, Surfrider renvoie également aux préconisations formulées dans le cadre du rapport du CESE « quels moyens et quelle gouvernance durable des Océans » ainsi qu'à la synthèse des travaux des Assises Nationales de la mer du thème protection et valorisation de l'environnement marin.

## Proposition n°3

### GÉRER LES EAUX DE BALLAST EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES INTERNATIONALES ET EUROPEÉENNES

La Convention Internationale adoptée par l'OMI en 2004 relative à la gestion des eaux de ballast a pour objectif de prévenir, de réduire au minimum et, en dernier ressort, d'éliminer le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et d'agents pathogènes grâce au contrôle et à la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires. Cette convention prévoit que dans une première phase, les navires doivent effectuer un échange de plus de 95% de leurs eaux de ballast, comme c'est déjà l'obligation au niveau national. Dans une deuxième phase, les navires devront s'équiper d'un système de traitement des eaux de ballast via des systèmes listés et homologués par l'OMI. S'agissant des sédiments de navires, des équipements portuaires adéquats sont à mettre en place. Cette convention n'entrera vraisemblablement pas en vigueur avant 2015 faute de ratification.

En outre, la directive cadre stratégie pour le milieu marin vise dans les pressions et impacts, l'introduction d'espèces non indigènes (descripteur 2). Par conséquent des mesures doivent rapidement être adoptées pour assurer les objectifs de bon état écologique. Enfin, l'Union Européenne a adopté le 9 septembre 2013 une proposition de règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ciblant ainsi les eaux de ballast.

A la lumière de ce mille-feuille juridique et dans un objectif de prévention de la biodiversité marine et de la qualité bactériologique des eaux Surfrider invite l'Etat français à prioriser la transposition complète et la mise en œuvre opérationnelle des directives techniques liées à cette convention internationale, concernant notamment le contrôle des plans de management des eaux de ballast des navires entrant dans les eaux françaises, du registre de bord, ainsi que les échantillonnages de ces eaux ; l'équipement portuaire des installations de réception des sédiments des navires et l'équipement des navires de systèmes de gestion des eaux.



## Proposition n°4

### INTÉGRER LE PRÉJUDICE ÉCOLOGIQUE DANS LE CODE CIVIL ET AU PLAN INTERNATIONAL

La jurisprudence Erika a identifié un préjudice écologique autonome et distinct des traditionnels préjudices économiques, matériels ou moraux. Cette jurisprudence a également mis en exergue le besoin de sécurité juridique en matière de réparation du préjudice écologique due à une pollution marine. Un groupe de travail lancé par le ministère de la justice pose une réflexion sur l'intégration du préjudice écologique dans le code civil.

Faute d'être associée directement via une audition à ces travaux Surfrider engage le gouvernement et ce groupe de travail à clarifier 3 points en particulier, laissés en suspens par la Cour de Cassation :

- La question du titulaire du préjudice (Etat, collectivité, région, département, communes, associations, etc)
- Les modalités complexes d'évaluation du dommage
- L'affectation du produit de l'indemnisation de ce dommage à la réparation environnementale en nature

Surfrider invite également le gouvernement français sur le fondement du résultat de ces travaux et de l'expérience de l'affaire Erika à exciper des principes et lignes directrices à défendre au niveau européen et international du FIPOLE pour une prise en considération du dommage écologique. (Annexe position paper)

## Proposition n°5

### INTÉGRER LES ENJEUX MARITIMES DANS LES NÉGOCIATIONS DE LA COP 21 DE 2015

Les émissions du transport maritime international représentent aujourd'hui 3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et 4 % des émissions de GES de l'Union européenne. Faute de mesures, elles devraient augmenter sensiblement à l'avenir, à l'instar des volumes d'échange entre tous les continents. Cette croissance compromet les efforts entrepris dans d'autres secteurs.

L'Union européenne s'est dotée en juin 2013 d'une communication stratégique visant la prise en compte des émissions du secteur des transports maritimes dans les mesures de réduction des gaz à effet de serre de l'Union. Surfrider souhaite que la France soit un pays pionnier



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER

dans le portage de cette stratégie européenne au plan international lors de la COP 21 afin de réduire les gaz à effet de serre des navires pour lutter contre l'acidification des océans et favoriser leur résilience.

## Proposition n°6

### FACILITER LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL MARIN

S'il est souvent fait cas de la nécessaire valorisation du patrimoine matériel, naturel ou paysager de certains sites marins, sous-marins ou littoraux, il est plus rare de prendre en considération le patrimoine immatériel. Ce patrimoine immatériel est le fruit de traditions ancestrales perpétuées dans les métiers de la mer et les activités de loisirs nautiques.

Surfrider engage l'Etat français à soutenir la candidature de dossier de demande de classification au patrimoine immatériel de l'UNESCO des pratiques culturelles ou traditions liées au monde maritime. Surfrider portera dans les années à venir un dossier de demande de classification de la pratique surfistique au patrimoine mondial de l'UNESCO.



## Table Ronde 5 - EEDD

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une des clés de la transition écologique et de l'évolution de nos comportements. L'EEDD est l'affaire de tous, elle concerne l'ensemble de la société et doit donc être présente dans l'ensemble de ses sphères.

### Proposition n°1

#### Sensibilisation

##### OFFRIR LA POSSIBILITÉ À TOUS DE PROFITER DE TEMPS DE SENSIBILISATION PORTANT SUR L'EEDD

L'information portant sur l'EEDD doit être plus accessible et dispensée de manière plus générique afin de la rendre plus collaborative et engageante.

**OBJECTIF :** rendre accessible à tous les publics l'EEDD au travers de temps de sensibilisation

- Intégrer un dispositif de découverte EEDD dans toutes les sphères de la société (en entreprise, en milieu scolaire,...) : par exemple 1 heure par an obligatoire dédiée au DD dans le cadre de la semaine du développement durable, des journées de la mer, de la journée mondiale des océans, de l'environnement,... en alliant ces découvertes avec d'autres pratiques (sports,...)
- Impulser une dynamique médiatique pour informer et sensibiliser les citoyens sur les actions de sensibilisation et sur les actions de terrain qui s'offrent à eux

### Proposition n°2

#### Éducation

##### INTRODUIRE LES NOTIONS DE L'EEDD DANS TOUS LES PANS ÉDUCATIFS (SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE)

L'EEDD est présente dans la sphère éducative, de manières différentes et encore trop souvent parcellaires. Face aux attentes et aux besoins, il semble impératif d'intégrer, d'institutionnaliser sa présence. Trop de réticences et de barrières existent encore pour créer les synergies nécessaires.



# LES PROPOSITIONS DE SURFRIDER



L'EEDD est une réelle opportunité pédagogique et une chance complémentaire de rencontres, de sorties, de découvertes, de participation aux changements.

**OBJECTIF :** intégrer l'EEDD dans le socle commun et les programmes pédagogiques

- Créer un catalogue de prestataires et prestations possibles pour le corps enseignant, catalogue réalisé par et avec les Rectorats, afin de mettre à disposition le savoir-faire des organisations de l'éducation populaire pour des interventions pédagogiques
- Faciliter pour les écoles, lycées et universités les possibilités de s'investir dans des chantiers de découverte, de rencontre en activant et renforçant les sorties, les classes vertes ou encore les activités sportives,... Il est impératif de sortir l'EEDD des classes pour vivre au plus près l'environnement
- Profiter de la réforme actuelle des temps scolaires porté par le Ministère pour que les activités périscolaires portent principalement sur l'EEDD

## Proposition n°3

### Formation

#### ENGAGER LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR INTÉGRER LES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES

Il est important de renforcer les compétences des formateurs et des personnels d'éducation pour assurer une EEDD qualitative. Ces formations devront également être proposées aux différentes composantes de nos sociétés.

**OBJECTIF :** former sur l'EEDD pour enrichir les compétences des pédagogues, pour élargir le champ de prescripteurs compétents et atteindre toute la population

- Dispenser dans les formations initiales des pédagogues des modules propres à l'EEDD. Exemples : créer des passerelles entre les formateurs sportifs et l'EEDD, intégrer l'EEDD dans les Ecoles Supérieures du Professorat,...
- Proposer des formations continues portant sur l'EEDD auprès des pédagogues : mettre à profit l'expérience de l'éducation populaire et des projets pilotes mis en place pour institutionnaliser cette formation à l'EEDD
- Ouvrir l'EEDD à tous les secteurs professionnels : permettre à des organisations d'éducation populaire d'intervenir en tant que formateur sur les sujets DD dans le cadre des dispositifs DIF/CIF



## Proposition n°4

### NTIC

#### DYNAMISER L'EEDD VIA LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

La pédagogie s'appuie également sur les innovations technologiques, ce processus tend à s'accélérer fortement. L'EEDD doit aussi nécessairement s'inscrire dans cette dynamique : offrir à tous la connaissance portant sur le DD passe inévitablement par l'utilisation des NTIC. En parallèle, une réflexion au plan national sur la forme des contenus et leur diffusion doit être lancée.

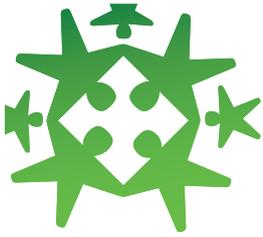
#### OBJECTIF : faire se rapprocher l'EEDD et les NTIC

- Mettre en place des outils de financement ouverts au monde associatif pour lui permettre de s'inscrire dans la dynamique de « l'éducation numérique »
- Accentuer le travail de R&D portant sur « NTIC et innovations pédagogiques » en s'appuyant sur les acteurs et les dispositifs locaux (exemple avec les Agence Départementale du Numérique ou au travers de structures privées portant ce type de projets)









# La conférence environnementale

les 20 et 21 septembre 2013

Palais d'Iéna - Paris

